



Lamotte-Beuvron

BUDGETS PRIMITIFS 2020

1 – LE CONTEXTE

La conjoncture économique

Le projet de loi de finances 2020 s'inscrit dans le cadre posé par la loi de programmation des finances publiques pour la période 2018-2022.

Il est basé sur un contexte de croissance française robuste. Malgré le ralentissement économique mondial, la croissance s'élèverait à + 1,4 % en 2019 et à + 1,3 % en 2020, soit un niveau supérieur aux prévisions de croissance pour la zone Euro, qui seraient à + 1,2 % sur les deux années.

Les efforts en faveur du redressement des comptes publics se poursuivront en 2020. Cet effort prendra en compte à la fois l'impact des mesures d'ampleur prises dans le contexte d'urgence économique et sociale et la dégradation du contexte macroéconomique.

En 2019, le solde public atteindrait - 3,1 % du produit intérieur brut (PIB), principalement en raison de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de charges pérenne, qui est comptabilisée en mesure ponctuelle et temporaire (pour 0,8 point). En 2020, le solde s'établira à - 2,2 % du PIB, en diminution de plus de 20 milliards d'euros (20,4 Md€).

Après un recul de - 0,3 % du PIB en 2018, la croissance en volume de la dépense publique resterait modérée à + 0,7 % en 2019 et en 2020.

De la même manière, l'endettement commencerait à décroître en 2020. Après avoir atteint 98,8 % du PIB en 2019 (98,4 % en 2018) sous l'effet de la transformation du CICE en allègements pérennes de charges, le ratio de dette publique diminuerait pour atteindre 98,7 % du PIB en 2020.

Impact pour la collectivité

Comme chaque exercice budgétaire, l'enjeu pour la collectivité est d'éviter un « effet de ciseaux », engendré par une progression des dépenses proportionnellement plus rapide que celle des recettes. Une gestion saine des dépenses de fonctionnement permet de dégager des marges de manœuvre au profit de l'investissement.

Les taux des impôts locaux seront maintenus à leur niveau actuel.

Comme en 2019, les dotations de l'Etat devraient rester stables, ainsi que la contribution de la ville au fonds de péréquation des ressources (FPIC).

Les dépenses de la commune font l'objet de contraintes fortes : pour une grande part, les dépenses sont encadrées et offrent peu de marge de manœuvre. Toutefois, les efforts en matière de charges générales de fonctionnement (achats nécessaires au fonctionnement des services, entretien des bâtiments et des infrastructures communales...) seront poursuivis. La ville vise à minima une stabilisation de ces charges voire une diminution.

Les dépenses de personnel représentent la part principale du budget de fonctionnement et tendent à se stabiliser grâce à une gestion rigoureuse des effectifs, tout en offrant des services publics de

proximité (transport scolaire, urbanisme, délivrance de titre d'identité).

La progression modérée en 2020 est la conséquence d'une décision gouvernementale de 2015 qui prévoit une revalorisation indiciaire échelonnée de 2016 à 2020.

2 – LE BUDGET GENERAL

Le Budget Primitif (BP) 2020 de la commune s'équilibre à 7,62 M€, dont 5,145 M€ en section de fonctionnement et 2,482 M€ en section d'investissement.

Le budget primitif 2020 s'inscrit dans la continuité :

- . Modérer les dépenses courantes pour préserver les capacités à investir.
- . Améliorer les services aux administrés

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses

- ✚ Elles comprennent les charges générales (24% des crédits, soit 1,22 M€). Sont comptabilisés les achats de matériels et de fournitures pour le fonctionnement des services, les contrats d'entretien et de maintenance avec des entreprises extérieures, les travaux d'entretien courant et de réparation sur le patrimoine communal, etc.
- ✚ Les charges de personnel représentent 51% des dépenses de fonctionnement, soit 2,64 M€.
- ✚ Les charges relatives aux élus, les contributions aux différents syndicats intercommunaux et au SDIS (syndicat départemental d'incendie et de secours), les subventions aux associations et aux budgets annexes...sont regroupées au sein des « charges de gestion courante » (12% des dépenses, soit 608 K€).
- ✚ Les charges financières (intérêts des emprunts) sont stables (48 K€, soit environ 1% du budget).
- ✚ Le budget comprend également des charges exceptionnelles (20 K€) (notamment les sinistres) et une somme pour dépenses imprévues (122 K€), soit 3 % des dépenses.
- ✚ Les opérations d'ordre (amortissements pour 300 K€) et les provisions pour risques contentieux (36 K€) représentent 7% des dépenses.
- ✚ Enfin, 2% des dépenses (111 K€) sont constituées par un virement à la section d'investissement, afin de financer en partie les projets communaux.

Les recettes

Les impôts locaux (3 M€) représentent une part prépondérante du budget (59%), mais ne suffisent pas à le financer intégralement. La ville perçoit d'autres ressources :

✚ **Les dotations, subventions et participations**

Ce poste représente 27% du budget, soit 1,41 M€.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est stable après plusieurs baisses consécutives ; la dotation forfaitaire est estimée à 550 K€ pour 2020.

L'aide de l'Etat aux contrats aidés est en baisse, suite à leur suppression progressive.

La CAF de Loir et Cher poursuit son soutien aux projets municipaux pour l'enfance et la jeunesse (120 K€ inscrits au budget).

La ville percevra également de l'Etat les compensations pour les exonérations d'impôts locaux qu'il a accordées.

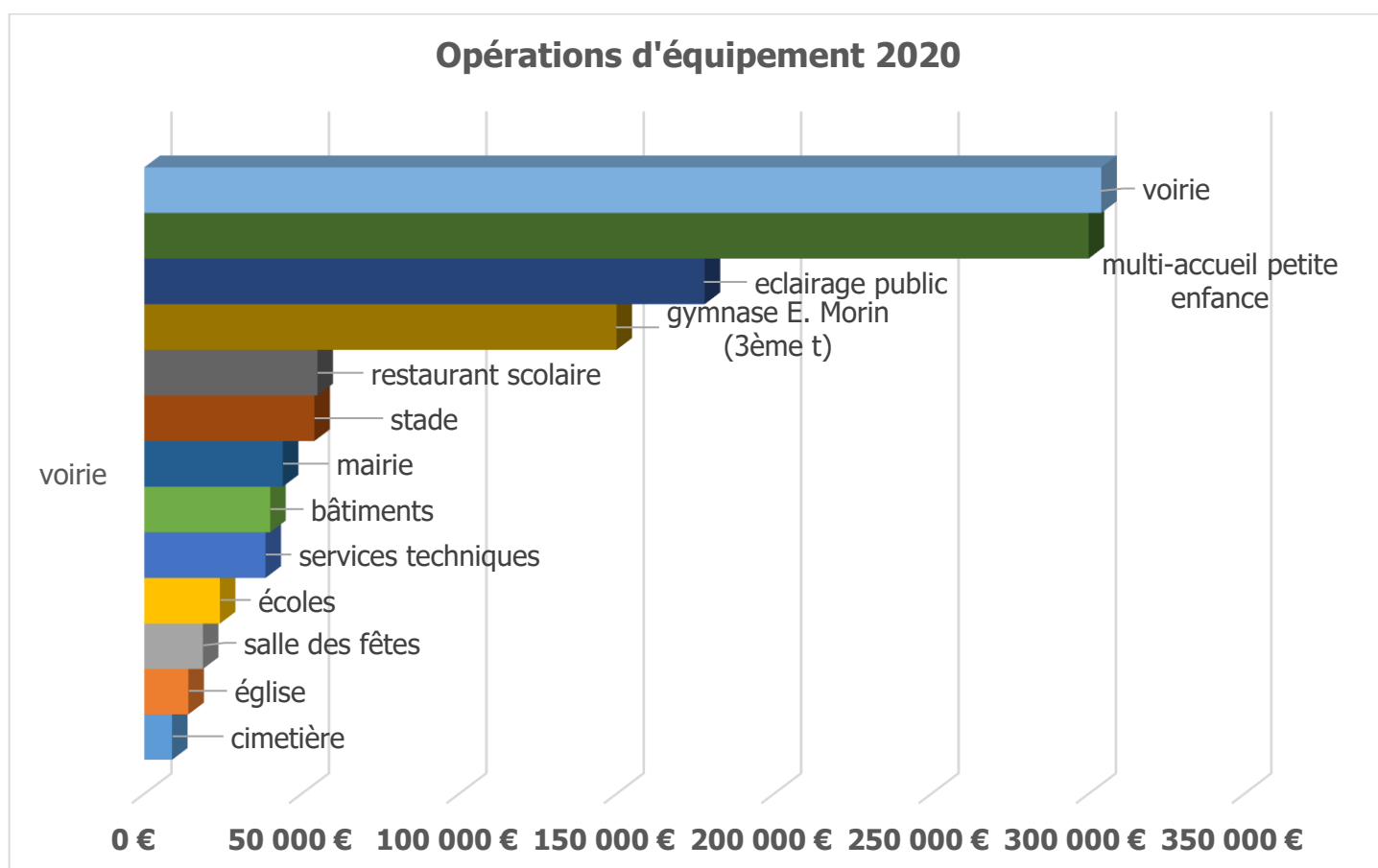
- ✚ **Les produits des services et du domaine** sont représentés, notamment, par les redevances pour occupation du domaine public, les participations des familles aux services périscolaires (5%, soit 275 K€), les ventes de concessions dans le cimetière...
- ✚ **Les revenus des immeubles** loués par la ville sont estimés à 165 K€.
- ✚ **L'épargne nette, ou capacité d'autofinancement nette (565 K€)**, reste largement excédentaire par rapport à la moyenne des communes de taille similaire. Ajoutée aux excédents reportés de l'exercice antérieur (485 K€), elle permet de financer les opérations d'investissement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses

Elles s'élèvent à 2,482 M€, dont :

- . 667 K€ pour le résultat 2019 reporté.
- . 190 K€ au titre du remboursement du capital des emprunts.
- . 81 K€ pour les dépenses imprévues
- . 1,538 M€ pour les opérations d'équipement dont :



En incluant un fonds de concours exceptionnel de 70 000 € à la communauté de communes pour les travaux de couverture des courts de tennis, les dépenses totales d'investissement devraient s'élever à 2,552 M€.

Les recettes

Elles comprennent :

- L'affectation du résultat 2019 : 829 K€
- Le virement de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 : 111 K€
- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 445 K€
- Les amortissements : 300 K€
- Les subventions acquises à la date de vote du budget : 162 K€

La ville a inscrit un emprunt de 500 K€ qu'elle mobilisera, ou pas, en fonction de l'avancement des projets et des subventions attribuées.

3 - LES BUDGETS ANNEXES

Un budget annexe de l'eau potable et un budget annexe de l'assainissement des eaux usées sont votés chaque année. L'affermage de ces deux services a été confié à la société VEOLIA pour la période 2017-2029.

➤ **LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE**

- En fonctionnement, le budget annexe de l'eau potable s'équilibre à 560 K€.

Il intègre plusieurs types de dépenses dont:

- les charges d'entretien et de réparations et la fourniture d'énergie (11,60 K€)
- les intérêts des emprunts (9 K€)
- les dotations aux amortissements (80 K€)
- les dépenses imprévues (2,7 K€)
- le virement à la section d'investissement (456 K€)

Les recettes de fonctionnement sont alimentées par les excédents reportés (308 K€), la vente d'eau potable (250 K€) et une opération d'ordre (1 610 €).

- En investissement ce budget s'équilibre à 1,38 M€.

En dépenses, sont prévus les travaux suivants:

- la dernière phase des travaux du forage d'eau potable aux Mahaudières (778 K€)
- l'étude patrimoniale (révision du schéma directeur) (96 K€)
- des travaux de renouvellement de canalisations (44 K€)

Les dépenses d'investissement comprennent également le résultat reporté (310 K€), le remboursement du capital des emprunts (81 K€) et les opérations d'ordre (68 K€).

Elles sont financées par plusieurs types de recettes :

- l'affectation du résultat 2019 (543 K€)
- le virement de la section de fonctionnement (457 K€)
- les subventions acquises pour les travaux du forage des Mahaudières (237 K€)

- les amortissements (80 K€)
- les opérations d'ordre (66 K€)

➤ **LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

- En fonctionnement, le budget annexe de l'assainissement s'équilibre à 381 K€.

Les dépenses prévues pour 2020 sont :

- les charges d'entretien et de réparations : 15 K€
- les intérêts des emprunts : 6,2 K€
- les dotations aux amortissements : 81 K€
- les dépenses imprévues : 2 K€
- le virement à la section d'investissement : 277 K€

Les recettes de fonctionnement sont alimentées par les excédents reportés (210 K€), la redevance d'assainissement (170 K€) et les opérations d'ordre (1 500 €).

- En section d'investissement, ce budget s'équilibre à 733 K€.

En dépenses ont prévues les opérations suivantes :

- La fin de l'étude patrimoniale sur les réseaux : 97 K€
- les travaux de canalisations : 340 K€
- le remboursement du capital des emprunts : 14 K€
- les opérations d'ordre : 75 K€
- les dépenses imprévues : 20 K€
- le report du résultat 2019 : 187 K€

Elles sont financées par plusieurs types de recettes :

- L'affectation du résultat 2019 : 243 K€
- le virement de la section de fonctionnement : 277 K€
- les amortissements : 81 K€
- les subventions pour l'étude patrimoniale : 59 K€
- les opérations d'ordre : 73 K€

➤ **LE BUDGET ANNEXE DE LA GENDARMERIE**

La nouvelle caserne a été livrée aux services de la gendarmerie le 1^{er} novembre 2019.

- La section de fonctionnement s'équilibre à 248 K€.

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- la prime d'assurance dommages-ouvrages : 17 K€
- les charges financières : 18 K€
- les amortissements : 192 K€
- le report du résultat 2019 : 21 K€

Ces dépenses seront financées par une subvention d'équilibre du budget communal pour 98 K€ et le loyer versé par l'Etat (150 K€).

- La section d'investissement s'équilibre à 1,50 M€.

En dépense sont prévues :

- le solde des travaux de construction : 458 K€
- le remboursement de l'emprunt: 100 K€
- le report du résultat 2019 : 944 K€

Elles seront financées par les recettes suivantes :

- le solde des subventions Etat et la DETR: 497 K€
- un emprunt d'équilibre : 813 K€
- les amortissements : 192 K€

➤ **LE BUDGET ANNEXE DU CINEMA**

La ville a repris en régie directe la gestion du cinéma « le Méliès » depuis le 1^{er} janvier 2018.

- La section de fonctionnement s'équilibre à 141 K€.

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

- les charges générales : 71,50 K€
- les charges de personnel : 39 K€
- le virement à la section d'investissement : 18,50 K€
- les opérations d'ordre : 8 K€
- les bourses et prix : 3,50 K€

Elles seront financées par les recettes suivantes :

- les tickets d'entrées: 85 K€
- la subvention d'équilibre du budget communal: 46 K€
- la subvention du conseil départemental: 4 K€
- le mécénat pour le Festival du Film: 5,5 K€

- La section d'investissement s'équilibre à 26,50 K€.

Les dépenses d'investissement comprennent :

- le report du résultat 2019 : 472 €
- les travaux d'installation de la climatisation : 26,10 K€

Elles seront financées par un virement de la section de fonctionnement (18,50 K€) et les opérations d'ordre (8 K€).

➤ **LE BUDGET ANNEXE DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ**

Ce budget annexe a été créé lors de la pose de panneaux photovoltaïques sur les nouveaux ateliers des services techniques.

- La section de fonctionnement s'équilibre à 16,5 K€

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- le virement à la section d'investissement : 7,34 K€
- les charges générales : 7,76 K€
- les charges financières : 1,46 K€

Ces dépenses seront financées par le produit de la vente de l'électricité, pour 13 K€, et le report du résultat 2019 pour 3,56 K€.

- La section d'investissement s'équilibre à 14,61 K€

Les dépenses d'investissement comprennent :

- le remboursement de l'emprunt : 7,34 K€
- le report du résultat 2019 : 7,27 K€

Elles seront financées par l'affectation du résultat 2019 (7,27 K€) et le virement de la section de fonctionnement (7,34 K€).

4 – ETAT DE LA DETTE

La ville présente une situation financière saine, qu'on peut mesurer notamment par le ratio « Klopfer ».

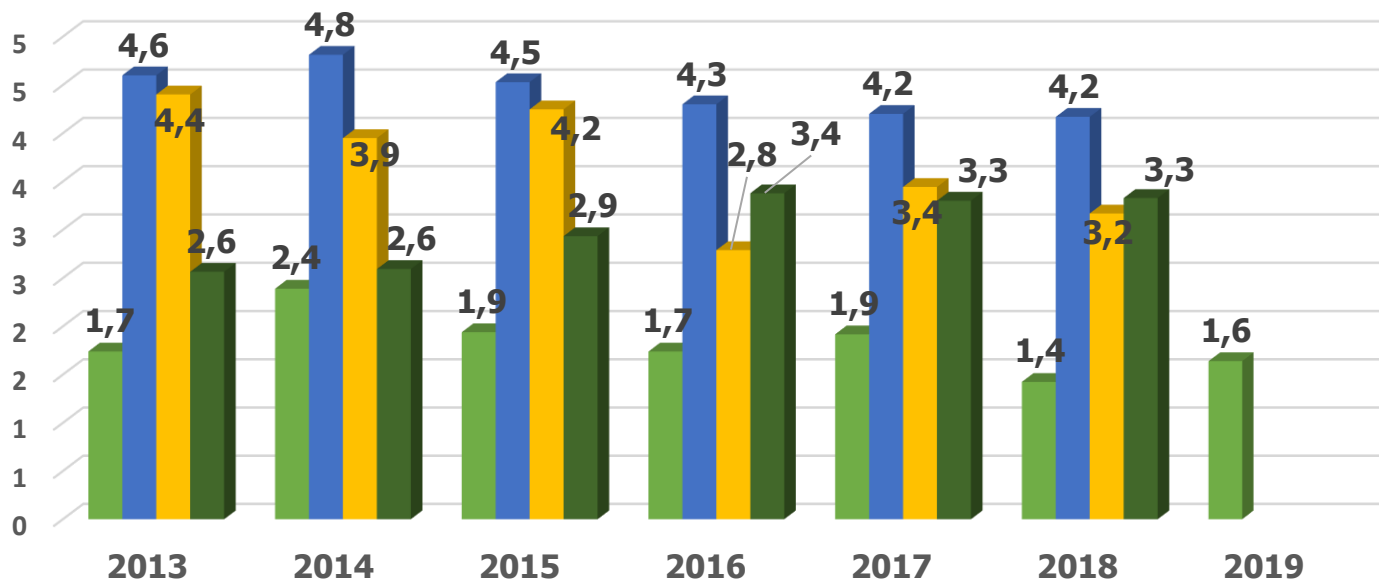
Cet indicateur conçu par M. Klopfer mesure le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée chaque année par le budget communal.

Exprimé en années, il présente la capacité de la ville à rembourser intégralement sa dette si celle-ci y consacrait toute son épargne. Plus ce ratio est faible, meilleure est la capacité de la ville à se désendetter.

Au 31 décembre 2019, ce ratio était de 1,64 ans contre 4,10 ans pour la moyenne des communes de la même strate démographique.

CAPACITE DE DESENDETTEMENT (encours de dette / épargne brut) EN ANNEES

■ Lamotte-Beuvron ■ Moyenne de la strate (3500-5000 hab.)
■ Département du Loir et Cher ■ Région Centre Val de Loire



Encours de la dette au 31 12 2019		
	Nbre d'emprunts	Capital restant dû en %
Emprunts à taux fixe	5	92
Emprunts à taux variable	3	8
Total	8	100
	Montant/hab.	Moyenne nat/hab. (2018)
Encours de la dette	302,65 €	763,00 €
Annuité de la dette	34,26 €	100,00 €
	Montant	Moyenne nationale (2018)
Ratio de désendettement (en années)	1,64	4,17

Le budget 2020 prévoit un emprunt de 500 000 €.

EXERCICES	2018	2019	2020	2021
Remboursement des annuités de la dette <u>Hors nouvel emprunt</u>	175 000	185 000	210 000	205 000
Remboursement des annuités de la dette Avec emprunt de 500 000 €	175 000	185 000	239 000	243 000
Ratios de désendettement	1,90	1,64	-	-